AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

JO

DLP 29-6-77117998

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex
Téléphone 92-42-68 - Postes 440 et 449 N° nouveau de poste : 477

ABONNEMENT ANNUEL : 50,00 F

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes
du Service de la Protection
des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

BULLETIN N° 82 du 27 JUIN 1977.-

## A R B R E S   F R U I T I E R S

CARPOCAPSE.- (Poiriers et Pommiers)

Le premier vol se poursuit alors que la protection est devenue insuffisante : effectuer un second traitement dans les premiers jours du mois de Juillet.

S'il y a lieu, intervenir en même temps contre l'Oïdium du Pommier et les Tavelures.

## POMMES DE TERRE

MILDIOU.-

Si les conditions climatiques se maintenaient favorables, cette maladie pourrait prendre très rapidement de l'extension.

Dans les prochains jours, effectuer un traitement dans toutes les cultures de variétés sensibles ayant atteint ou dépassé une quinzaine de centimètres de hauteur (renouveler la protection dans les cultures déjà traitées selon nos recommandations du 10 Juin).

S'il y a lieu, intervenir en même temps contre le Doryphore.

## V I G N E

MILDIOU.-

Là où des foyers existent (ils peuvent être importants, avec attaques sur grappes) de nouvelles taches vont apparaître dans le courant de cette semaine.

Dans ces foyers, il importe de tenir la végétation aussi soigneusement protégée que possible, tant que l'instabilité du climat persistera : réaliser un nouveau traitement dans les meilleurs délais.

NOTA.-

Les spécialités Remiltine (SANDOZ) et Fulvax (LA QUINOLEINE) ont été autorisées à la vente contre le Mildiou de la Vigne. Ces spécialités contenant une nouvelle matière active systémique, le DPX 3217 qui a montré un léger effet curatif permettant de maîtriser le Mildiou, 3 à 4 jours au maximum après la pluie contaminatrice. Cet effet curatif a été mis en évidence dans des essais conduits en contaminations artificielles sous brumisation par l'I.N.R.A. de BORDEAUX et les firmes concernées.

Ce produit (le DPX 3217) ayant une rémanence très faible a été associé à du mancozèbe dans les spécialités citées ci-dessus, qui s'utilisent à la dose de 0,3 kg/hl de produit commercial.

Clermont-Ferrand, le 27 Juin 1977.

P/Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire,
L'Ingénieur d'Agronomie,

A. FARGEIX.

P455



N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD